



ACPAT

**Chez M. Vincent Buisson
24, rue de l'Ecole
74200 Allinges**

Allinges, le 23 mai 2017

(L'ACPAT est l'association qui a gagné le premier recours contre le projet autoroutier du Chablais, en 1996, et qui, forte de nombreux membres, est devenue l'Association de Concertation et de Proposition pour l'Aménagement et les Transports. L'ACPAT s'estime donc légitime pour donner un avis sur le sujet de l'aéroport de Cointrin)

Madame, Monsieur

La situation actuelle ne nous semble pas durable, et le projet que vous soumettez à l'enquête ne tient pas assez compte des problèmes de santé publique et de changement climatique. L'aspect économique apparaît comme primordial alors que c'est une problématique instantanée : une vision sur le long terme donnerait davantage priorité au climat.

Dans le contexte actuel, il n'est pas possible d'admettre une poursuite de la croissance du nombre de vols.

Il semble aussi illusoire de compter sur des avions moins bruyants, moins polluants et moins émetteur de gaz à effet de serre pour se dédouaner d'une politique très contraignante pour l'aéroport.

Or, à la lecture du dossier du PSIA, rien ne nous semble très contraignant pour épargner les riverains et encore moins le climat.

Nous vous demandons donc à ce que soient mieux pris en compte :

- l'impact sur les risques de pollution de la ressource en eau.
- l'impact sur la santé (bruit et pollution) pour les riverains côté français.
- l'impact sur le changement climatique. Les émissions de gaz à effet de serre doivent diminuer de toute urgence, les accords de Paris doivent être appliqués par la Suisse et retranscrire les obligations dans le PSIA.

Les solutions de déplacements doivent d'urgence être trouvées ailleurs que dans le développement d'aéroports, que ce soit celui de Genève, de Satolas ou d'Annecy.

Nous vous prions d'accepter nos salutations les plus distinguées.

Vincent Buisson, pour le bureau et les membres de l'ACPAT